

# AVIS PUBLIC



Saint-Léonard

**Montréal** 

## **ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (RÈGLEMENT NUMÉRO 2143) ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté une ordonnance sur les jours, les horaires et les contenants utilisés pour la collecte des résidus verts (2143, O-6) en vertu du Règlement sur les services de collecte (Règlement numéro 2143).

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2009.

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement substitut**